

Pétrole et gaz du Canada—Loi

condition de conserver leurs actions un certain nombre d'années, ils pouvaient obtenir une remise de l'impôt sur les gains de capital. Cette mesure visait aussi à inciter les Canadiens à sortir leurs économies de leur bas de laine pour l'investir dans une entreprise canadienne et obtenir de la sorte beaucoup de satisfaction. Les gens s'étonnaient de se sentir aussi enthousiastes à l'idée de participer activement à une initiative semblable. Bien des Canadiens n'ont jamais éprouvé ce sentiment. Notre seconde initiative, je le répète, visait à remettre aux Canadiens eux-mêmes les actions d'une société qu'ils possédaient déjà, pour les initier au régime de la libre entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberger: Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais aborder un autre aspect de la motion n° 21 qui, à mon avis, est très important, à savoir la disposition de rétroactivité. Je serai cependant moins fier de cette disposition une fois que le bill aura été adopté. Par le passé, les investisseurs du monde entier considéraient le Canada comme un pays sûr pour investir, pour placer des capitaux afin d'en tirer des intérêts, mais je suis convaincu que nous perdrons notre bonne réputation auprès des investisseurs si le bill contient une disposition qui permet au gouvernement d'acquérir rétroactivement une part d'une activité d'exploitation pétrolière. Même si un certain montant est remboursé de la façon décrite dans le bill, le gouvernement a oublié que cette disposition de participation rétroactive va beaucoup plus loin. C'est comme lorsqu'on exproprie un terrain pour construire une route. Sur ce terrain, il y a une maison, mais seul le terrain est exproprié. Le propriétaire n'est pas payé pour les arbres qu'il a plantés, la pelouse qu'il a semée et toutes les améliorations qu'il a apportées à sa maison avant l'expropriation. Le gouvernement semble croire que tout va avec le terrain. C'est le même principe qui joue dans le bill. Voilà pourquoi, peu importe comment la disposition de participation rétroactive est rédigée, cela revient essentiellement à une mesure de confiscation, ce qui n'est pas de nature à donner confiance dans le Canada. Certains de mes collègues l'ont déjà expliqué mieux que je ne pourrais le faire moi-même quand ils ont parlé des effets dévastateurs de ce programme sur notre économie. Cette mesure aura un effet contraire à celui qu'on attend. D'une part, le gouvernement fixe des taux d'intérêt élevés pour attirer les capitaux au Canada afin de soutenir le dollar canadien. D'autre part, il adopte une politique qui décourage l'investissement et qui chasse les capitaux du Canada. Le gouvernement investit des milliards de dollars de l'argent des contribuables pour acheter des sociétés étrangères et il encourage des sociétés canadiennes à faire la même chose. Cela ne nous donne pas plus de pétrole. Cela ne fait que chasser les capitaux du Canada.

● (2030)

Voilà certaines des raisons pour lesquelles l'amendement à l'étude me déplaît tellement. C'est une chose à laquelle les députés devraient réfléchir sérieusement. Cela touche les principes fondamentaux qui détermineront la façon dont nous envisagerons l'avenir et gouvernerons le pays. Je suis étonné, non pas de voir que le Nouveau parti démocratique propose un tel amendement parce que je comprends son point de vue, mais plutôt de penser que le parti libéral puisse accepter sans le modifier un tel article qui déterminera l'avenir de notre pays et les objectifs que nous nous fixerons.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de dire quelques mots au sujet de l'amendement que renferme la motion n° 21 inscrite au nom du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Ce n'est pas la première fois que notre parti est appelé à défendre les droits et les libertés. Cette fois-ci, nous défendons le principe de l'équité auquel tous les Canadiens souscrivent, les libéraux tout comme les néo-démocrates. Les Canadiens ont la réputation dans le monde entier d'être impartiaux, endurcis, vigoureux et énergiques. Toutefois, quand nous voyons un gouvernement se montrer injuste dans ses motions et ses projets de loi, il incombe à tous les Canadiens, non seulement à ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mais à ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles et qui sont des hommes et des femmes équitables, de s'y opposer. Ils représentent des Canadiens équitables qui ont élu des députés équitables.

L'honorable député d'Etobicoke-Centre propose qu'on modifie le bill C-48 à l'article 27 en retranchant les lignes 38 à 44, page 15, et les lignes 1 et 2, page 16, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Est dévolue à Sa Majesté du chef du Canada une part détenue en Son nom par le Ministre et suffisante pour donner au titulaire de droits un taux de participation canadienne de cinquante pour cent».

Nous ne disconvenons absolument pas que les Canadiens devraient posséder 50 p. 100 de leurs ressources énergétiques. Nous ne trouverions absolument rien à redire non plus si le gouvernement déclarait que les Canadiens devraient posséder 100 p. 100 de leurs ressources énergétiques. Mais je ne pense pas que les Canadiens tiennent à dépouiller qui que ce soit des biens qu'il a pu amasser de bonne foi et de façon légitime.

Pensons aux gens qui ont peiné et sué depuis 114 ans pour mener à bonne fin des entreprises, parce qu'ils avaient la volonté et la force, et qu'ils croyaient que le Canada est l'un des meilleurs pays du monde. Cela, je ne pense pas que qui que ce soit à la Chambre le conteste. Une participation de 50 p. 100 est un fameux objectif. Une participation de 100 p. 100 serait encore mieux. Mais la Chambre commettrait une injustice si elle permettait au gouvernement de confisquer des terres sur lesquelles d'autres, à coup de centaines de millions de dollars, ont effectué en vain des travaux de forage, après avoir procédé à des levés topographiques et telluriques. Les compagnies qui ont investi de l'argent dans des puits secs appartiennent aussi à des Canadiens. Bien des Canadiens sont actionnaires de compagnies américaines. Alors pourquoi pénaliser des Canadiens qui essaient de canadianiser l'industrie pétrolière? Je demande au gouvernement pourquoi il tient à punir les Canadiens qui ont investi leurs économies dans une compagnie américaine en insistant sur le droit du gouvernement de s'en approprier 25 p. 100.

Je passe maintenant brièvement à Petro-Canada. Sauf erreur, une station-service de Petro-Canada a ouvert ses portes en fin de semaine dernière. Une autre station appelée Petrofina était au même endroit auparavant. Des gens y vendaient de l'essence pour gagner leur vie. Et ce n'était pas Petro-Canada qui leur en avait donné le droit. Ils avaient déjà leur gagne-pain. Le gouvernement a donc pris en main une station-service qui existait déjà. Petro-Canada n'a pas découvert plus de pétrole depuis sa création que certaines des plus modestes compagnies pétrolières de la Saskatchewan. Il a tout simplement pris des deniers publics et acheté une station existante. Or, nous constatons maintenant que grâce à cet amendement,